

Des villes, la nuit : le temps continue... pour les villes

(Encadré) Les temps et les rythmes des territoires se diversifient, éclatent et se désynchronisent sous l'effet de l'évolution de nos modes de vies. Depuis une dizaine d'année, des politiques temporelles ont vu le jour dans une vingtaine de collectivités locales. Objectifs visés : diagnostiquer ces phénomènes temporels, ouvrir des concertations sur ces « questions de temps » et mettre en place des services innovants et des horaires adaptés afin de privilégier une meilleure articulation des temps de vies.

Les acteurs de ces politiques temporelles, élus, techniciens, experts et universitaires, sont réunis au sein du réseau national Tempo Territorial, lieu d'échanges de pratiques et de débats. Tempo Territorial a initié depuis 2 ans un cycle de conférences sur des « questions de temps » dont le dernier en date traitait du « temps de la nuit ». En savoir plus : www.tempoterritorial.free.fr

« Aujourd'hui, la vie investit progressivement tous les espaces de la nuit ; la cité ne se repose plus. Il y a une nuit après le jour. Travail en horaires atypiques, nocturnes commerciales, nuits blanches, transports nocturnes. En France, l'économie de la nuit représente 2,5 milliards d'euros, le travail nocturne touche 22 % de la population et est désormais légal pour les femmes ; les loisirs nocturnes, les commerces de nuit ont de plus en plus de succès. Mais, attention, les conflits entre la ville qui dort, celle qui s'amuse et celle qui travaille risquent de se multiplier si aucune véritable réflexion n'est menée pour penser la ville dans sa globalité » tels sont les propos de Luc Gwiazdzinski, géographe, enseignant chercheur à l'Institut d'urbanisme de Grenoble et spécialiste de la nuit pour introduire l'atelier consacré aux temps de la nuit, initié par l'Association Tempo Territorial (voir encadré).

En effet, comment faire cohabiter tous ces rythmes nocturnes ? Quelles sont les actions entreprises par certaines collectivités face à cet enjeu ? Diagnostiquer les activités nocturnes, ouvrir des concertations spécifiques, fournir de l'information sur ce qui vit au cœur de la nuit, proposer des chartes pour mieux gérer les conflits, expérimenter de nouveaux lieux festifs, autant d'expériences qui ont été abordées dans ce Mardi de Tempo en présence d'élus et de spécialistes des politiques temporelles.

Pour Luc Gwiazdzinski, il est difficile de dresser un constat de la nuit, tant les nuits sont multiples ! Et pourtant, la nuit prend une place de plus en plus importante dans notre actualité, avec des « nuits blanches » qui se développent en France et en Europe, la nuit des musées, qui par exemple a réuni 50 000 personnes à Strasbourg cette année, des traversées nocturnes organisées par des villes françaises et européennes. Malgré cela le territoire de la nuit est un sujet encore peu investi, par les chercheurs, par les élus..

La nuit, contexte mouvant fait de facettes contrastées, festives et joyeuses pour certaines en lien avec tous ces événements nocturnes mais aussi plus sombres, qui mettent en avant les violences urbaines, l'insécurité, la difficile cohabitation des uns avec les autres... La perception de la nuit est ambiguë car où elle est à la fois synonyme de liberté (pour 71 % des personnes interviewées) précise Luc Gwiazdzinski, et de temps retrouvé mais aussi d'insécurité, pour 77 % des interviewés, renvoyant à une image médiévale de la nuit. L'appropriation de la nuit par les citoyens émerge au 19^{ème} siècle, pour déboucher aujourd'hui sur une « diurnisation » de la nuit.

Au-delà de sa définition physique (la période de temps entre le coucher et le lever du soleil, le crépuscule et l'aube), la définition de la nuit apparaît subjective, dépendante des rythmes de vie des sociétés et des individus. Dans les grandes métropoles, le cœur de la nuit, la période de calme relatif est compris entre 1 heure 30 et 4 heures 30, par opposition à la soirée (entre 20 heures et 1 heure 30) et au petit matin (entre 4 heures 30 et 6 heures). Les transports en commun suivent une logique similaire : les réseaux de nuit succèdent aux réseaux de soirée et sont relayés au petit matin par les réseaux de jour. Coté mobilité nocturne, le droit aux transports est d'ailleurs une question fondamentale de cette question de la nuit. La nuit est un système urbain incomplet et discontinu ; si les activités diurnes s'étendent largement dans la

nuit, elles ont tendance à s'organiser autour « d'îlots », d'où un besoin de déplacement pour les habitants éloignés – un éloignement d'ailleurs source d'insécurité et de violence.

Des initiatives de plus en plus nombreuses des collectivités visent à proposer des services publics accessibles la nuit aux citoyens. La ville dans son ensemble n'est pas vouée à fonctionner 24 heures sur 24 ; l'offre urbaine est majoritairement diurne. Néanmoins, une demande d'élargissement des horaires se profile en lien avec l'évolution des usages et des comportements. Il devient primordial pour les collectivités d'intégrer une « écologie du temps urbain », de développer un urbanisme de la nuit et d'organiser les activités autour de certains lieux. Les exemples de Paris, Dijon, Lyon et Rennes qui sont présentés après cet article en démontrent la nécessité et la réussite.

Faire cohabiter la ville qui dort, la ville qui travaille et la ville qui s'amuse est un autre challenge pour les collectivités locales. Des dispositifs de concertation sont mis en place, des chartes élaborées. Ainsi la ville de Dijon a développé le dispositif « Harmonuit », dans le but de réconcilier travailleurs, noctambules et riverains, avec dix établissements partenaires labellisés. A Paris, afin de résoudre les conflits de voisinage autour de lieux sensibles, une démarche de concertation, accompagne les différentes parties prenantes, en vue de conclure une charte dont la ville contrôle la bonne application. Parallèlement, il a été mis en place des correspondants de nuit dans six arrondissements. A Lyon, des problèmes de voisinage nouveaux liés aux réaménagements de certains quartiers sont observés. Il est difficile de satisfaire simultanément les aspirations au développement économique et à la tranquillité. Une charte de nuit a été mise en place. Les comités de labellisation rassemblent l'ensemble des parties prenantes et les labels peuvent être retirés après des plaintes de riverains et une vérification de la situation sur place. Ils sont réexaminés systématiquement en cas de changement de propriétaire.

Comment faire pour que les professionnels, déjà soumis à une réglementation complexe et contraignante, adhèrent aux projets de charte ? Comment les labels sont-ils attribués et retirés ? A Dijon, par exemple, les partenaires labellisés ont été associés dès le début du processus, ainsi que la CCI. Il faut faire comprendre aux professionnels l'intérêt de leur engagement – à commencer par les retombées économiques de la publicité sur les supports d'information.

L'exemple de la ville de Rennes, ville étudiante, pour mieux prendre en compte ce temps de la nuit festive est intéressant. Rennes compte de nombreux jeunes parmi sa population, une jeunesse particulièrement active se regroupant par dizaines de milliers autour de certains événements. La ville a développé des offres de transports multimodales (bus, métro et vélos) à leur intention. Devant les tensions croissantes du jeudi soir, elle a mis en place, en partenariat avec eux, des activités ludiques, sportives, culturelles ou artistiques, à travers les « Nuits des quatre jeudis ». En parallèle, la Ville expérimente un dispositif de présence sociale en centre-ville pour sensibiliser les jeunes sur les risques liés à l'alcool, à la route, à la drogue et à la sexualité.

Mais la nuit, révèle aussi de nombreux paradoxes ! Les relations entre la nuit, le tourisme et le développement économique sont complexes. Les travailleurs, les gérants d'établissements et les riverains expriment tous des revendications. Ce champ d'étude est peu traité en France, alors que des métropoles comme Londres, Barcelone, Berlin et Amsterdam ont déjà travaillé sur le sujet ». Luc GWAZDZINSKI le précise : « Il est vrai qu'en France, il est difficile d'encourager le développement des activités nocturnes sans être taxé d'ami des gérants d'établissements nocturnes ou de « suppôt du grand capital ». Il ne faut pas nier la dimension économique de la nuit. La nuit est une chance pour le développement économique, une chance pour l'emploi, une chance pour la sociabilité ; ce que confirme Catherine ESPINASSE, sociologue et spécialiste de la nuit « certains lieux, comme le métro, nécessitent une identité nocturne, la nuit y étant une réalité imperceptible. »

Un participant à la conférence souligne : « à Paris, nous assistons à un double élan chez la population, à la fois plus désireuse de sortir le soir et plus exigeante et véhémement vis-à-vis du respect de sa propre tranquillité. Nous observons à ce propos une saisonnalité dans les plaintes de riverains, beaucoup plus fréquentes au retour des beaux jours. Par ailleurs, pour les personnes vivant seules en particulier, la nuit est source d'angoisses, ce qui implique des politiques publiques de proximité ».

Les travailleurs de la nuit sont soumis à des problématiques particulières et constituent une population vulnérable et souvent silencieuse. Les politiques publiques doivent tenir compte des populations qui

fréquentent la ville, la nuit. Ainsi, introduire de la mixité dans les espaces publics permet notamment d'en réduire le caractère anxiogène.

Mieux vivre la nuit passe aussi par de la diffusion d'information et de la pédagogie. La population est parfois mal informée, voire désinformée, au sujet de la législation ou des services publics accessibles la nuit. Par exemple, elle ignore massivement le développement du réseau Noctilien en Ile-de-France. La ville de Paris prévoit de publier un guide sur les établissements ouvrant la nuit et sur les événements nocturnes à Paris, couplé à un site internet. « Alors que nous visions plutôt les jeunes à l'origine, nous avons été forts surpris de voir que nous intéressions principalement les congressistes et les Parisiens eux-mêmes », précise un participant. L'Espace des temps du Grand Lyon a édité en 2007, une carte des services ouverts au cœur de la nuit à destination des habitants, des touristes, des étudiants. Cette carte est disponible sur www.espacedestemps.grandlyon.com

La Préfecture de police de Paris fait preuve de pédagogie vis-à-vis des débitants de boissons, soumis à une réglementation complexe. Les fermetures administratives sont peu nombreuses et les problèmes sont marginaux dans les établissements tenus par les professionnels de la nuit. Elle a reculé dernièrement l'heure d'ouverture à 5 heures (contre 4 heures) pour ne pas encourager les « afters » et ne pas prolonger l'alcoolisation des jeunes.

Les propos tenus lors de cette journée ont montré que la nuit, était de moins en moins une dimension oubliée de la ville, que les expérimentations développées ici où là se démultipliaient avec une mobilisation de tous pour « une nuit, au moins aussi belle que le jour, sinon plus ! »